

FCP BIAT CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT CROISSANCE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	173 493,618 TND
-Des sommes distribuables de	(3 597,744) TND
-Un Résultat net de.....	10 025,400 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT CROISSANCE** au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que le conseil d'administration du gestionnaire, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2014.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 07 mai 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

M. Mahmoud ZAHAF

BILAN AU 31/12/2014

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	134 294,320	443 484,214
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		126 260,632	416 263,977
AC1-B	AUTRES VALEURS (OPCVM)		8 033,688	27 220,237
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	48 407,623	111 036,384
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		46 207,808	0,000
AC2-B	DISPONIBILITES		2 199,815	111 036,384
TOTAL ACTIF			182 701,943	554 520,598
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	579,700	5 565,098
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8 628,625	5 360,894
TOTAL PASSIF		PA	9 208,325	10 925,992
ACTIF NET			173 493,618	543 594,606
CP1	CAPITAL	CP1	177 091,362	550 324,400
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-3 597,744	-6 729,794
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		-2 208,640	0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-3 723,739	7 592,965
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		2 334,635	-14 322,759
ACTIF NET			173 493,618	543 594,606
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			182 701,943	554 520,598

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014**

		Période du	Période du
	Note	01/01/2014	10/09/2012
		au	au
		31/12/2014	31/12/2013
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 489,150	34 515,052
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		8 489,150	16 992,950
PR1-B REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	17 522,102
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	354,029	677,136
PR1-A REVENUS DES BONS DE TRESOR		354,029	0,000
PR2-B REVENUS SUR COMPTE DEPOT		0,000	677,136
REVENUS DES PLACEMENTS		8 843,179	35 192,188
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-9 740,936	-21 875,411
REVENU NET DES PLACEMENTS		-897,757	13 316,777
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2 825,982	-5 723,812
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 723,739	7 592,965
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		2 334,635	-14 322,759
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-1 389,104	-6 729,794
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-2 334,635	14 322,759
PR4-B VARIAT.DES +/- VALUES POT.SUR TITRES		64 389,476	-66 339,256
PR4-C +/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		-48 397,857	14 821,690
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 242,480	-3 708,991
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 025,400	-47 633,592

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

DESIGNATION	Période du	Période du
	01/01/2014 au 31/12/2014	10/09/2012 au 31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	10 025,400	-47 633,592
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 723,739	7 592,965
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	64 389,476	-66 339,256
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-48 397,857	14 821,690
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 242,480	-3 708,991
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-380 126,388	491 228,198
SOUSCRIPTIONS	379 611,207	2 086 989,167
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	426 300,000	2 172 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	-39 926,818	-48 453,747
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	-4 661,107	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-2 100,868	-37 357,086
RACHATS	-759 737,595	-1 595 760,969
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-839 800,000	-1 657 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	66 444,641	38 504,704
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	9 182,261	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	4 435,503	23 034,327
VARIATION DE L'ACTIF NET	-370 100,988	443 594,606
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	543 594,606	100 000,000
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	173 493,618	543 594,606
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	6 155	1 000
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	2 020	6 155
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	88,317	100,000
B- FIN DE L'EXERCICE	85,887	88,317
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-2,75%	-11,68% (*)

(*) : Taux de rendement calculé sur la période allant du 10/09/2012 au 31/12/2013.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2014 AU 31.12.2014

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP BIAT CROISSANCE

Le Fonds commun de placement « **FCP BIAT CROISSANCE** » initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP (Agrément de changement de la dénomination du FCP N° 33-2014 du 29 mai 2014) de catégorie Mixte, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°14-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

EXERCICE COMPTABLE

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « FCP BIAT CROISSANCE », l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 ÉVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 ÉVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 ÉVALUATION DES TITRES OPCVM

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

III.5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'Actif net
Actions et Droits rattachés	14 835	128 212,050	126 260,632	72,78
ADWYA	650	5 056,500	5 312,450	3,06
ARTES	450	3 427,500	3 600,450	2,08
ASSAD	450	3 445,500	3 605,850	2,08
ATTIJARI BANK	370	8 263,000	8 826,720	5,09
ATTIJARI LEASING	230	7 330,936	6 053,830	3,49
BIAT	110	8 219,900	8 663,050	4,99
CARTHAGE CEMENT	2 100	5 555,000	5 096,700	2,94
CEREALIS	500	3 400,000	3 408,000	1,96
CIMENTS DE BIZERTE	800	4 977,680	5 152,000	2,97
CITY CARS	620	6 759,600	7 113,260	4,10
ENNAKL	170	1 666,000	1 724,990	0,99
EURO-CYCLES	350	4 775,000	5 730,900	3,30
MONOPRIX	400	11 561,220	8 773,600	5,06
MPBS	300	2 080,000	2 182,800	1,26
ONE TECH HOLDING	500	3 500,000	3 602,500	2,08
PGH	600	3 240,000	3 358,800	1,94
SERVICOM	230	3 404,000	3 329,940	1,92
SFBT	470	10 176,000	10 580,640	6,10
SIMPAR NG	158	8 048,520	8 042,200	4,64
SITS	1 800	5 499,638	3 456,000	1,99
SOTUVER	1 400	6 653,580	7 364,000	4,24
TUNISIE LEASING	77	1 597,476	1 645,952	0,95
TPR	2 000	8 590,000	8 636,000	4,98
TUNIS RE	100	985,000	1 000,000	0,58
Autres Valeurs (OPCVM)	78	8 032,050	8 033,688	4,63
SICAV TRESOR	78	8 032,050	8 033,688	4,63
Total Portefeuille titres	14 913	136 244,100	134 294,320	77,41

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CROISSANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CROISSANCE, se détaillant comme suit :

	Coût d'acquisition	+/-values latentes	Valeur au 31-12	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2013	509 823,470	-66 339,256	443,484,214	
Acquisition de l'Exercice				
Actions et droits rattachés	287 622,050		287 622,050	
Autres Valeurs (OPCVM)	8 032,050		8 032,050	
Remboursement et cession de l'Exercice				
Cession des Actions et droits rattachés	- 642 098,971		-642 098,971	-48 397,857
Cession des titres OPCVM	- 27 134,499		-27 134,499	
Variation des +/- values potentielles sur titres		64 389,476	64 389,476	
Solde au 31/12/2014	136 244,100	- 1 949,780	134 294,320	-48 397,857

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 489,150 Dinars** au 31.12.2014, contre **34 515,052 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
Revenus des actions	8 489,150	16 992,950
Revenus des autres Valeurs (OPCVM)	0,000	17 522,102
TOTAL	8 489,150	34 515,052

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **46 207,808 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	30	28 581,167	28 929,647	16,675
BTC 52S-27/10/2015	18	17 272,612	17 278,161	9,959
Total	48	45 853,779	46 207,808	26,634

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **2 199,815 Dinars** et représentant les avoirs en banque

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à **354,029 Dinars** contre **677,136 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Revenus	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor	354,029	0,000
• Intérêts courus	354,029	0,000
Revenus sur compte de dépôt	0,000	677,136
• Intérêts créditeurs	0,000	677,136
Total	354,029	677,136

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2014, à **9 208,325 Dinars**, contre **10 925,992 Dinars** au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	579,700	5 565,098
PA2	Autres créditeurs divers	8 628,625	5 360,894
	TOTAL	9 208,325	10 925,992

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **579,700 Dinars** contre **5 565,098 Dinars**, et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	258,582	3 276,793
Dépositaire	200,446	594,858
Distributeurs	120,672	1 693,447
Total	579,700	5 565,098

PA2 : Les autres crédeurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à **8 628,625 Dinars** contre **5 360,894 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillant comme suit :

Autres crédeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	83,480	479,665
Redevance CMF	14,612	48,171
Rémunération CAC	4 827,327	4 636,122
Publication CMF	294,580	196,936
Somme à régler / Achat des Actions en bourse	3 408,626	0,000
Total	8 628,625	5 360,894

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **9 740,936 Dinars**, contre **21 875,411 Dinars** au 31/12/2013, représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	6 292,617	17 078,851
Rémunération du dépositaire	2 359,818	3 088,661
Rémunération des distributeurs	1 088,501	1 707 ,899
Total	9 740,936	21 875,411

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **2 825,982 Dinars**, contre **5 723,812 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	284,275	723,554
Honoraires CAC	2 298,663	4 636,122
Etat, impôts et taxes	45,000	120,000
Diverses charges d'exploitation	198,044	244,136
Total	2 825,982	5 723,812

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 615 500,000 Dinars	: 100 000,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 6 155	: 1 000
• Nombre de porteurs de parts	: 16	: 1
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 426 300,000 Dinars	: 2 172 800,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 4 263	: 21 728
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 839 800,000 Dinars	: 1 657 300,000 Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 8 398	: 16 573
<u>Capital</u>	: 177 091,362 Dinars	: 550 324,400 Dinars
• Montant en nominal	: 202 000,000 Dinars	: 615 500,000 Dinars
• Sommes non distribuables ^(*)	: - 24 908,638 Dinars	: - 65 175,600 Dinars
• Nombre de titres	: 2 020	: 6 155
• Nombre de porteurs de parts	: 8	: 16

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à - **24 908,638** Dinars au 31/12/2014 contre - **65 175,600** Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	- 65 175,600	0,000
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	13 749,139	-55 226,557
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	64 389,476	-66 339,256
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-48 397,857	14 821,690
✓ Frais de négociation de titres	-2 242,480	-3 708,991
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	26 517,823	-9 949,043
✓ Aux émissions	- 39 926,818	-48 453,747
✓ Aux rachats	66 444,641	38 504,704
Sommes non distribuables	- 24 908,638	-65 175,600

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CROISSANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	- 3 723,739	7 592,965
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	2 334,635	-14 322,759
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	- 2 208,640	0,000
Sommes Distribuables	- 3 597,744	-6 729,794

V. AUTRES INFORMATIONS :

V-1 Données par part	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	4,378	5,718
Charges de gestion des placements	(4,822)	(3,554)
Revenu net des placements	(0,444)	2,164
Autres charges d'exploitation	(1,399)	(0,930)
Résultat d'exploitation	(1,843)	1,234
Régularisation du résultat d'exploitation	1,156	(2,327)
Sommes distribuables de l'exercice	(0,687)	(1,093)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(1,156)	2,327
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	31,876	(10,778)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(23,959)	2,408
Frais de négociation de titres	(1,110)	(0,603)
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	6,807	(8,973)
Résultat net de l'exercice	4,963	(7,739)
Résultat non distribuable de l'exercice	6,807	(8,973)
Régularisation du résultat non distribuable	(8,549)	(1,617)
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,742)	(10,590)
Valeur Liquidative	85,887	88,317
V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	3,631%	3,972%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,054%	1,039%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,388%	8,649%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT – CROISSANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 12 Août 2014, en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- La gestion comptable de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,5 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 2% HT de l'actif net à 1,5% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – CROISSANCE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la FCP BIAT – CROISSANCE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée sur la base de l'actif net quotidien, est réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi, le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des Distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,7% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – CROISSANCE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0.7% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de distribution à capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.